

DEMANDE D'OUVERTURE D'UN DEBIT TEMPORAIRE DE BOISSONS

A L'OCCASION D'UNE FOIRE OU D'UNE FETE

Date et désignation de la manifestation :

.....

Je soussigné (Nom, prénoms) président (ou autre)

.....

Nom de l'Association (ou autre)

.....

Association domiciliée :

.....

Ai l'honneur de solliciter du Maire de CUSSET (Allier)

Conformément à l'article L 131.1 et 2 et L. 47 et 48 l'autorisation d'établir un débit temporaire de boisson à (adresse) :

.....

A l'occasion de

Et pour toute sa durée.

Fait à Cusset le

*Signature
(Tampon)*

AUTORISATION DU MAIRE

Le Maire de Cusset,

Vu la demande ci-dessus,

Vu la loi n° 91-32 du 10 janvier 1991, autorise

M

A ouvrir à Cusset

Un débit de boisson de catégorie 1

(Boissons sans alcool)

A consommer sur place pendant la durée de

A charge par le demandeur de se conformer à toutes les prescriptions des lois et règlements sur la teneur et la police des débits de boissons.

En mairie, le
Pour le Maire l'Adjointe déléguée
Marie CHATELAIS

Loi du 24-9-1941 - Il ne pourra être vendu dans ces débits que des boissons de la première catégorie.